Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35 Nombre de membres présents : 11 Nombre de voix par procuration : 0 Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTE: Pour: 11

Contre: 0
Abstentions: 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°15/2024

Date de la convocation du Comité syndical : trois avril deux mille vingt-quatre Date de la séance du Comité syndical : neuf avril deux mille vingt-quatre

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la séance s'est tenue sans condition de quorum avec la reprise de l'ordre du jour de la réunion du 28 mars 2024, qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

Membres présents : Éric PICARD (Président), Rémi ANDRÉ, Alexandre BENEZET, Didier BOUCHET, Bernard BOURSINHAC, Nelly DAUDÉ, Hubert FONTAINE, Jérémy PIC, Alain RAYNALDY, Benoit REVEL, Christine VERLAGUET dont en visioconférence : Sébastien BLANC, Noël LAFOURCADE.

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

Élisa GRÉGOIRE, Oriane BONNAL, Vincent THOMAS, Lionel FABRE, Pierre-Étienne VIGUIER, Guillaume CANAR (SMLD).

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Secrétaire de séance : Bernard BOURSINHAC

Le 1 1 AVR. 2024

OBJET: Modification du tableau des effectifs

Bureau du courrier

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 332-24;

Vu les délibérations n°33/2014, n°20/2017, n°10/2022, n°20/2022 portant modifications du tableau des effectifs :

Vu l'avis du Comité social territorial du CDG de la Lozère en date du 14/03/24.

Étant donné la réduction du temps de travail du Directeur et animateur du SAGE (délibération n°33/2017) puis, suite à sa démission en 2020, la création d'un emploi permanent à temps complet pour l'animation du SAGE (délibération n°10/2022), le Président propose de supprimer le poste d'ingénieur à temps partiel devenu vacant.

Le tableau des effectifs est ainsi établi :

Cadre d'emploi / Grade	Cat.	Effectif budgétaire 2024
Emplois permanents		
FILIÈRE TECHNIQUE		
Ingénieur territorial (missions de Direction et d'animation du Contrat de rivière)	А	1 ETP
Ingénieur territorial (animation du SAGE)	Α	1 ETP
Technicien Principal 1 ^{ère} classe	В	1 ETP
Technicien	В	1 ETP
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	С	1 ETP
Emplois non-permanents		
Ingénieur territorial (appui au renouvellement du Contrat de rivière et du SAGE)	A	0,33 ETP*
Technicien	В	0,33 ETP**

^{*} début de contrat envisagé à compter du 1^e septembre 2024,

** fin de contrat fixée au 1e mai 2024.

Paraphe : E

page n°- 27 -

Ainsi, il convient :

- d'adopter le tableau des effectifs défini ci-dessus,
- d'inscrire au budget de fonctionnement, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges correspondants.

LE COMITÉ SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le tableau des effectifs défini ci-dessus.
- **INSCRIT** au budget de fonctionnement, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges correspondants.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture, le 11 avril 2024

Pour extrait conforme Fait et publié à La Canourgue le 10 avril 2024

Le Président.

Éric PICARD

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 11 AVR. 2024

Bureau du courrier

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières 38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66 mail : contact@smld.fr